



Autorisation droit à l'image et droit d'auteur

Concours vidéo 2022-2023 « Renverse tes idées reçues sur la vie étudiante »

Je soussigné (e), **Nom** : _____ **Prénom** : _____

Adresse : _____

Agissant en mon nom personnel, j'autorise l'Université de Poitiers et ses partenaires dans le cadre du projet CODA, A la Croisée des Parcours, par la présente* :

- à me filmer
- à me prendre en photo
- J'accepte et autorise, de manière expresse et à titre gratuit, que mon image, ma voix, et le cas échéant tous les supports accompagnant ma production audiovisuelle, ainsi enregistrés soient utilisés en vue de la captation suivante (titre et description) :

* Le présent document doit être coché et signé par le candidat pour participer au concours.

Et que ces enregistrements soient exploités à titre gratuit et à des fins exclusivement non-commerciales,

Par tous procédés, sur tous supports, en tous formats, intégralement ou partiellement, dans le cadre de diffusions : en ligne et/ou hors ligne, sur des sites Web désirant partager nos vidéos ou diffusant des contenus pédagogiques et scientifiques, ou dans des supports destinés à promouvoir les activités de l'Université (dans ses locaux ou à l'extérieur).

Et ce pendant toute la durée d'utilisation des enregistrements pour une durée de 10 ans (dix ans) renouvelable par tacite reconduction, à compter de la présente autorisation pour les utilisations publiques et sans limitation de durée pour l'archivage interne des dits enregistrements.

Il me sera toujours possible de demander, ultérieurement, à tout moment que la diffusion publique de mon image, sur quelque support que ce soit, cesse au moyen d'un courrier recommandé avec A.R. à : Université de Poitiers, Présidence et administration de l'université, 15 rue de l'Hôtel Dieu TSA 71117, 86073 POITIERS Cedex 9, France.

Fait en 2 exemplaires à _____ le, _____ signature :



Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts.